

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 11 mai 2021 à 19h30 sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse. Exceptionnellement, les membres participent à la séance par vidéoconférence, et la séance est diffusée sur internet, le tout en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux du Gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira
Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Normand Pigeon, Bernard Groulx,
Daniel Lauzon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale
et Catherine Fortier-Pesant, greffière
Monsieur Guillaume Laforest, trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H35

2021-05-189 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel
appuyé par le conseiller Bruno Roy
et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

POINTS RETIRÉS

3.8 Avis de motion – Règlement no 523-2 modifiant le Règlement no 523 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux relatifs aux secteurs de la rue Simone-De Beauvoir et de la 150^e Avenue.

3.9 Dépôt du projet de règlement no 523-2 modifiant le Règlement no 523 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux relatifs aux secteurs de la rue Simone-De Beauvoir et de la 150^e Avenue.

ADOPTÉE

2021-05-190 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2021

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2021, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx
appuyé par le conseiller Daniel Lauzon
et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-05-191 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AVRIL 2021 – APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira
appuyé par le conseiller Bruno Roy
et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'avril 2021, au montant de **102 033,13 \$**.

ADOPTÉE

2021-05-192 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2021 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'avril 2021, au montant de **591 584,42 \$**.

ADOPTÉE

2021-05-193 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), le trésorier dépose le rapport financier et le rapport des vérificateurs externes pour l'exercice financier 2020.

2021-05-194 RÈGLEMENT NO 562-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 562 SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 – ADOPTION

Considérant que le Règlement no 562 sur l'imposition de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2021 est entré en vigueur le 22 décembre 2020;

Considérant que le Conseil a pris la décision de modifier les exemptions dans le cadre de la politique familiale pour les immeubles munis d'un compteur d'eau, afin d'inclure les personnes de 18 ans et plus qui sont toujours aux études à temps plein dans le calcul des personnes à charge pour l'exemption;

Considérant qu'à la séance du 13 avril dernier, un avis de motion a été donné et le projet du règlement no 562-2 déposé.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adopter le Règlement no **562-2** modifiant le règlement no 562 sur l'imposition de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2021.

ADOPTÉE

2021-05-195 RÈGLEMENT NO 555-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 555 QUI DÉCRÉTAIT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 815 000\$ POUR DES TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD PERROT – ADOPTION

Considérant que des travaux d'élargissement du Boulevard Perrot entre le Boulevard St-Joseph et la 146^e Avenue, doivent être exécutés au cours de l'année 2021;

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2020-03-98, le 10 mars 2020, le Conseil a adopté le Règlement no 555 décrétant une dépense et un emprunt de 815 000 \$ pour des travaux d'élargissement du Boulevard Perrot;

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2021-03-92, le 9 mars dernier, le Conseil a adopté le Règlement no 555-1 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt à 1 595 000 \$ pour les travaux d'élargissement du Boulevard Perrot et que ce règlement était en attente de l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Considérant que suivant la réception des soumissions pour l'exécution des travaux, il est nécessaire d'augmenter le montant de la dépense et de

-77-

l'emprunt à 1 797 000 \$, par l'adoption du Règlement no 555-2 en remplacement du Règlement no 555-1;

Considérant qu'à la séance du 13 avril dernier, un avis de motion a été donné et le projet du règlement no 555-2 déposé.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le Règlement no **555-2** modifiant le Règlement no 555 afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt à 1 797 000 \$ pour des travaux d'élargissement du Boulevard Perrot.

ADOPTÉE

2021-05-196 **RÈGLEMENT NO 564 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 987 000 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2019-2023 – ADOPTION**

Considérant qu'en vertu de l'article 567 (3) de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), une municipalité peut, par règlement qui ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), décréter un emprunt dont le montant n'excède pas celui d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement;

Considérant que le règlement peut avoir comme seul objet l'emprunt d'un montant qui correspond à la subvention et que les sommes empruntées peuvent servir à renflouer le fonds général de la Ville;

Considérant que la Ville recevra du MAMH une subvention de 987 000 \$ sur une période de 20 ans pour les travaux du Programme TECQ et qu'il lui est nécessaire d'emprunter cette somme;

Considérant qu'à la séance du 13 avril dernier, un avis de motion a été donné et le projet du règlement no 564 déposé.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter le Règlement no **564** décrétant une dépense et un emprunt de 987 000\$ afin de financer la subvention du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

2021-05-197 **RÈGLEMENT NO 505-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 505 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE – ADOPTION**

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le règlement no 505 relatif à l'utilisation de l'eau potable est entré en vigueur le 9 octobre 2013 et qu'il y a lieu de modifier ce dernier notamment à des fins de concordance aux normes gouvernementales en cette matière;

Considérant qu'à la séance du 13 avril dernier, un avis de motion a été donné et le projet du règlement no 505-4 déposé.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'adopter le Règlement no **505-4** modifiant le règlement no 505 relatif à l'utilisation de l'eau potable.

ADOPTÉE

2021-05-198 **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-58 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 NOTAMMENT CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CONSTRUCTIONS, BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET STATIONNEMENTS**

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le Règlement de zonage no 437 est entré en vigueur le 23 février 2007 et qu'il y a lieu de modifier ce dernier notamment afin de modifier certaines dispositions applicables aux constructions, bâtiments accessoires et stationnements;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le premier projet de règlement adopté à la séance du 13 avril 2021;

Considérant que, conformément aux dispositions du décret 433-2021 du 24 mars 2021, le premier projet de règlement no 437-58 a fait l'objet d'un processus de consultation écrite de 15 jours et qu'aucun commentaire n'a été reçu au cours de cette consultation écrite de 15 jours.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adopter le second projet de règlement **no 437-58** modifiant le Règlement de zonage no 437 notamment afin de modifier certaines dispositions applicables aux constructions, bâtiments accessoires et stationnements.

Que copie de ce second projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

2021-05-199 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 551-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 551 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Daniel Lauzon donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no **551-1** modifiant le Règlement no 551 sur la gestion contractuelle afin de prévoir des mesures favorisant l'achat local.

2021-05-200 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 551-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 551 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Considérant qu'en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), toute Ville doit adopter un règlement sur la gestion contractuelle;

Considérant que le Règlement no 551 sur la gestion contractuelle de la Ville est entré en vigueur le 19 décembre 2019;

Considérant que la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

Considérant que dans le contexte de la pandémie de Covid-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités du Québec devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut

-79-

être adjudgé qu'après une demande de soumission publique;

Considérant que le Règlement no 551 sur la gestion contractuelle de la Ville doit être modifié afin d'intégrer cette exigence;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes dépose le projet de règlement no **551-1** modifiant le Règlement no 551 sur la gestion contractuelle.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 523-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 523 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX RELATIFS AUX SECTEURS DE LA RUE SIMONE-DE BEUVOIR ET DE LA 150^E AVENUE

Item retiré de l'ordre du jour.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 523-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 523 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX RELATIFS AUX SECTEURS DE LA RUE SIMONE-DE BEUVOIR ET DE LA 150^E AVENUE

Item retiré de l'ordre du jour.

2021-05-201 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2021-14, LOT 6 295 232 (2275, BOULEVARD PERROT)

Considérant que le requérant souhaite que soit permise la construction d'une maison unifamiliale isolée, 2 étages;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2021-14 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2021-14**, lot 6 295 232 (2275, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2021-05-202 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2021-16, LOT 2 068 117 (14, 160^E AVENUE)

Considérant que le requérant souhaite que soit permis le remplacement du bardeau d'asphalte de la toiture de la maison pour de la tôle;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande

-80-

d'approbation au PIIA no 2021-16 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2021-16**, lot 2 068 117 (14, 160^e Avenue) telle que présentée.

ADOPTÉE

2021-05-203 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2021-19, LOT 2 068 046 (2360, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que la requérante souhaite que soit permis le remplacement:

- du revêtement de bois en avant et sur le côté par du déclin de vinyle gris foncé;
- des fenêtres en bois pour des fenêtres grises foncées;
- de la porte par une porte d'acier noire;
- de la porte de garage par une porte grise foncée;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2021-19 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2021-19**, lot 2 068 046 (2360, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2021-05-204 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2021-20, LOT 2 068 163 (2589, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le requérant souhaite que soit permis le remplacement d'une galerie en béton pour une galerie en bois traité brun;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2021-20 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2021-20**, lot 2 068 163 (2589, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2021-05-205 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2021-17, LOT 2 070 397 (1663, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que les requérants souhaitent que soient permis :

- Le maintien des deux garages existants (isolé et attenant) sur un terrain d'une superficie de 1 409,4 mètres carrés contrairement à une superficie minimale de terrain exigée de 2 500 mètres carrés pour pouvoir bénéficier d'un deuxième garage, tel que prescrit à la réglementation. Le garage attenant devait être transformé en logement bigénérationnel selon le permis 2019-00317;
- L'agrandissement de la résidence pour l'aménagement d'un logement bigénérationnel avec une marge latérale de 2,18 mètres au lieu de 3 mètres, tel que prescrit à la réglementation;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement de zonage no 437;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins, considérant la superficie du terrain des requérants;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2021-17 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ces derniers;

Considérant que, conformément aux dispositions du décret 433-2021 du 24 mars 2021 dans le contexte de la pandémie de Covid-19, cette demande a fait l'objet d'un processus de consultation écrite de 15 jours et qu'aucun commentaire n'a été reçu au cours de cette consultation écrite de 15 jours.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **d'accepter** la demande de dérogation mineure no **2021-17**, lot 2 070 397 (1663, boulevard Perrot) telle que présentée, conditionnellement à ce que l'utilisation faite du garage isolé soit celle d'une remise.

ADOPTÉE

2021-05-206 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2021-18, LOT 2 070 397 (1663, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que les requérants souhaitent que soient permis :

- L'agrandissement résidentiel pour ajouter un logement bigénérationnel qui aura un impact sur la façade latérale gauche du bâtiment;
- Le remplacement de toutes les portes et fenêtres avant, incluant la porte de garage;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2021-18 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

-82-

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2021-18**, lot 2 070 397 (1663, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2021-05-207 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2021-15, LOT 6 387 361 (20, 103E AVENUE)

Considérant que la requérante souhaite que soient permis :

- La construction d'un garage isolé, en plus d'un garage incorporé, sur un terrain d'une superficie de 2 438 mètres carrés contrairement à une superficie minimale de terrain exigée de 2 500 mètres carrés pour pouvoir bénéficier d'un deuxième garage, tel que prescrit à la réglementation;
- Que la superficie du garage isolé soit de 62,73 mètres carrés au lieu de 40 mètres carrés, tel que prescrit à la réglementation;
- Que ce même garage isolé possède une hauteur de 5,11 mètres au lieu de 5 mètres, tel que prescrit à la réglementation;
- La construction d'une galerie dont la distance avec le garage isolé soit de 0 mètre au lieu de 2 mètres tel que prescrit à la réglementation;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement de zonage no 437;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2021-15 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par cette dernière;

Considérant que de l'avis du Conseil, la requérante n'a pas démontré en quoi l'application stricte du règlement aurait pour effet de lui causer un préjudice sérieux;

Considérant que, conformément aux dispositions du décret 433-2021 du 24 mars 2021 dans le contexte de la pandémie de Covid-19, cette demande a fait l'objet d'un processus de consultation écrite de 15 jours et qu'aucun commentaire n'a été reçu au cours de cette consultation écrite de 15 jours.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **de refuser** la demande de dérogation mineure no **2021-15**, lot 6 387 361 (20, 103^e Avenue) telle que présentée.

ADOPTÉE

2021-05-208 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES D'ENTRETIEN PAYSAGER DU PARC DES ÉPERVIERS

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'entretien paysager du Parc des Éperviers;

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 4 fournisseurs pour les services d'entretien paysager du Parc des Éperviers.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant de **11 970 \$** plus taxes applicables à **Paysagement Martin André** pour l'entretien paysager du Parc des Éperviers.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-725-50-545.

ADOPTÉE

2021-05-209 **OCTROI DE CONTRAT – SERVICES D'ENTRETIEN DES ZONES DE CONSERVATION ET BANDES RIVERAINES**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'entretien des zones de conservation et des bandes riveraines sur le territoire de la Ville.

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 4 fournisseurs pour les services d'entretien des zones de conservation et des bandes riveraines sur le territoire de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **12 000 \$** plus taxes applicables à **Entretien M.R. inc. (9365-6130 Québec inc.)** pour l'entretien des zones de conservation et des bandes riveraines sur le territoire de la ville.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-725-50-545.

ADOPTÉE

2021-05-210 **RÉFECTION DU CHALET DU PARC DES MÉSANGES – AUTORISATION DE DÉPENSE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES**

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2020-11-392 le 10 novembre 2020, le Conseil a octroyé un contrat au montant de 42 515 \$ à Pierrot Construction Inc. pour des travaux de plomberie, menuiserie et d'entrepreneur général pour la réfection du chalet du Parc des Mésanges;

Considérant qu'au cours de la réalisation du projet, des travaux supplémentaires non-prévisibles ont été requis par la Ville pour un coût additionnel de 9 541 \$.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer une dépense additionnelle au montant maximal de **9 541 \$** plus taxes applicables, payable à **Pierrot Construction Inc.** pour les travaux supplémentaires non-prévisibles exécutés dans le cadre de la réfection du chalet du Parc des Mésanges.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-700-10-111. Projet no 074.

ADOPTÉE

2021-05-211 **OCTROI DE CONTRAT – ACHAT BACTÉRIES POUR ENTRETIEN ANNUEL – TRAITEMENT DE DIGESTION MICROBIOLOGIQUE DANS LES ÉTANGS**

Considérant qu'un apport de bactéries annuel est requis pour maintenir l'efficacité du traitement amorcé et ainsi ralentir de beaucoup l'accumulation de boues dans les étangs.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **84 000 \$** plus taxes applicables à **CGEI (9187-7753 Québec Inc.)** pour l'achat de bactéries pour l'entretien annuel du traitement de digestion microbologique dans les étangs pour l'année 2021 et début 2022.

-84-

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-414-00-440.

ADOPTÉE

2021-05-212 **OCTROI DE CONTRAT – MANDAT DE RÉALISATION INVENTAIRE ÉCOLOGIQUE – STABILISATION DES BERGES DE LA GRANDE ANSE**

Considérant que dans le cadre du projet de stabilisation des berges de la Grande Anse, les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 2 firmes pour la réalisation de l'inventaire écologique requis dans le cadre des demandes d'autorisation auprès du MFFP et du MELCC.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **14 990 \$** plus taxes applicables à **G.R.E.B.E.** pour la réalisation de l'inventaire écologique requis dans le cadre des demandes d'autorisation auprès du MFFP et du MELCC.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-200-00-700. Projet 028.

ADOPTÉE

2021-05-213 **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2021-13 – TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT ET DE RÉFECTION DU BOULEVARD PERROT**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des travaux d'élargissement et de réfection du boulevard Perrot;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 2 soumissions ont été reçues et ouvertes le 30 mars 2021;

Considérant que la Ville et ses consultants ont procédé à une analyse légale et technique des soumissions reçues;

Considérant que la Ville est présentement en processus de modification de son Règlement d'emprunt no 555 afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt à 1 797 000 \$, par l'adoption du Règlement no 555-2 en remplacement du Règlement no 555-1, et que ce Règlement no 555-2 doit être approuvé par le MAMH;

Considérant que la Ville a reçu le 31 mars dernier, la confirmation d'une aide financière au montant de 503 333 \$ en vertu du Programme d'aide à la voirie locale – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local et qu'elle est en attente d'une réponse pour une autre demande d'aide financière en vertu du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **1 615 780,78 \$** plus taxes applicables à **Ali Excavation Inc.** pour les travaux d'élargissement et de réfection du Boulevard Perrot, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2021-13, conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt no 555-2 par le MAMH.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt no 555 et à la subvention qui sera versée à la Ville en vertu du Programme d'aide à la voirie locale – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local et celle qui pourrait être versée en vertu du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains, et puisée au poste budgétaire 22-300-10-710. Projet 066.

-85-

Que les travaux relatifs à ce contrat pourront débuter au début du mois d'août.

ADOPTÉE

2021-05-214 OCTROI DE CONTRAT – MISE À JOUR STRUCTURES DE JEUX ET MOBILIER URBAIN – FOURNITURE DE FILETS GRIMPEURS

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au remplacement des filets grimpeurs dans les modules de jeux des Parcs des Mésanges, des Tourterelles, des Bécassines et des Roselins.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **8 992,60 \$** plus taxes applicables à **Atelier Go-Élan Inc.** pour la fourniture de filets grimpeurs dans les modules de jeux des Parcs des Mésanges, des Tourterelles, des Bécassines et des Roselins.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-700-10-740. Projet 1002.

ADOPTÉE

2021-05-215 OCTROI DE CONTRAT – MISE À JOUR STRUCTURES DE JEUX ET MOBILIER URBAIN – FOURNITURE DE MATÉRIAUX AMORTISSEURS

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'ajout de matériaux amortisseurs dans divers parcs sur le territoire de la Ville;

Considérant que les Services communautaires ont procédé à une demande de prix auprès de 2 fournisseurs pour la fourniture de ces matériaux amortisseurs.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **4 540 \$** plus taxes applicables à **Épandages Robert** pour la fourniture de matériaux amortisseurs dans divers parcs sur le territoire de la Ville.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-700-10-740. Projet 1002.

ADOPTÉE

2021-05-216 OCTROI DE CONTRAT – MANDAT DE SURVEILLANCE ET GESTION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU DU CHEMIN COUSINEAU

Considérant que les Services communautaires ont procédé à une demande de prix auprès de 2 fournisseurs pour un mandat de surveillance et de gestion de la rampe de mise à l'eau du Chemin Cousineau.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **20 412 \$** plus taxes applicables à la firme **Groupe Sécurité C.L.B. Inc.** pour un mandat de surveillance et de gestion de la rampe de mise à l'eau du Chemin Cousineau pour la saison 2021.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-725-10-432.

ADOPTÉE

2021-05-217 OCTROI DE SUBVENTION – LES SKIEURS DE L'ÎLE

Considérant que la Ville a reçu une demande de soutien à l'inscription de la part de l'organisme Les Skieurs de l'Île;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer à l'organisme **Les Skieurs de l'Île Inc.** un soutien à l'inscription pour les 332 inscriptions des skieurs de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour la saison 2020-2021 à 5 \$ chacune soit un total de **1 660 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2021-05-218 MODIFICATION AU CONTRAT – SC2021-03 – FOURNITURE ET INSTALLATION DE DEUX MÂTS DE DRAPEAUX

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2021-04-172 le 13 avril 2021, le Conseil a approuvé l'octroi d'un contrat au montant de 9 786,50 \$ à **Tecnima VL** pour la fourniture et l'installation de 2 mâts de drapeaux, à l'hôtel de ville et aux ateliers municipaux;

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter une modification au contrat initialement octroyé.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que le montant du contrat octroyé à **Tecnima VL** pour la fourniture et l'installation de 2 mâts de drapeaux, à l'hôtel de ville et aux ateliers municipaux, soit augmenté **10 544,50 \$** plus taxes applicables, soit une différence de 758 \$.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-700-10-740. Projet 1002.

ADOPTÉE

2021-05-219 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT – CHAPEAUX DE PROTECTION INCENDIE

Considérant que dans le cadre de la mise en place des services incendies sur son territoire, la Ville doit débiter les acquisitions de matériel et d'équipement.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'octroyer un contrat au montant de **10 084 \$** plus taxes applicables à **Boivin & Gauvin inc.** pour l'acquisition de chapeaux de protection incendie.

Que cette dépense soit puisée à même réserve financière pour le financement de dépenses en matière de sécurité incendie et imputée au poste budgétaire 22-201-00-330. Projet 080.

ADOPTÉE

2021-05-220 **OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT – BOÎTE DE PICK-UP**

Considérant que dans le cadre de la mise en place des services incendies sur son territoire, la Ville doit débiter les acquisitions de matériel incendie.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **11 470 \$** plus taxes applicables à **Les industries Fibrobec inc.** pour l'acquisition d'une boîte en fibre de verre pour un pick-up.

Que cette dépense soit puisée à même réserve financière pour le financement de dépenses en matière de sécurité incendie et imputée au poste budgétaire 22-201-00-400. Projet 079.

ADOPTÉE

2021-05-221 **OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT – APPAREILS RESPIRATOIRES**

Considérant que dans le cadre de la mise en place des services incendies sur son territoire, la Ville doit débiter les acquisitions de matériel et d'équipement;

Considérant que les Services de sécurité incendie ont procédé à une demande de prix auprès de 2 fournisseurs pour l'acquisition d'appareils respiratoires usagés.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **28 425 \$** plus taxes applicables à **Empire** pour l'acquisition d'appareils respiratoires usagés.

Que cette dépense soit puisée à même réserve financière pour le financement de dépenses en matière de sécurité incendie et imputée au poste budgétaire 22-201-00-330. Projet 080.

ADOPTÉE

2021-05-222 **OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT – DIVERS ACCESSOIRES**

Considérant que dans le cadre de la mise en place des services incendies sur son territoire, la Ville doit débiter les acquisitions de matériel et d'équipement;

Considérant que les Services de sécurité incendie ont procédé à une demande de prix auprès de 2 fournisseurs pour l'acquisition de divers accessoires tel que des raccords, des lances, des robinets de borne et des canons pour autopompe.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer un contrat au montant de **31 236,46 \$** plus taxes applicables à **K&D Pratt** pour l'acquisition de divers accessoires tel que des raccords, des lances, des robinets de borne et des canons pour autopompe.

-88-

Que cette dépense soit puisée à même réserve financière pour le financement de dépenses en matière de sécurité incendie et imputée au poste budgétaire 22-201-00-330. Projet 080.

ADOPTÉE

2021-05-223 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT – RADIOS

Considérant que dans le cadre de la mise en place des services incendies sur son territoire, la Ville doit débiter les acquisitions de matériel et d'équipement;

Considérant que les Services de sécurité incendie ont procédé à une demande de prix pour l'acquisition de radios et équipements reliés.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'octroyer un contrat au montant de **27 165 \$** plus taxes applicables à **Acces communications** pour l'acquisition de radios et équipements reliés.

Que cette dépense soit puisée à même réserve financière pour le financement de dépenses en matière de sécurité incendie et imputée au poste budgétaire 22-201-00-330. Projet 080.

ADOPTÉE

2021-05-224 BAIL CASERNE INCENDIE TEMPORAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant qu'un bail doit être signé entre la Ville et le propriétaire du bâtiment situé au 103 rue Huot qui servira de caserne incendie temporaire à compter du 1^{er} juin 2021.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un bail avec l'entreprise Jeannot Gestion Inc. pour la location du bâtiment situé au 103 rue Huot aux fins de caserne incendie temporaire.

Que cette dépense soit puisée à même réserve financière pour le financement de dépenses en matière de sécurité incendie et imputée au poste budgétaire 02-226-00-545.

ADOPTÉE

2021-05-225 ÉLECTION GÉNÉRALE 2021 – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'accorder à toute personne embauchée dans le cadre de l'élection générale du 7 novembre 2021 ou toute élection partielle ou référendum municipal, une rémunération telle qu'établie ci-dessous :

Fonctions	Rémunération forfaitaire scrutin et VPA
Présidente d'élection	3 850 \$ sans opposition 5 500 \$ avec scrutin
Secrétaire d'élection	75 % du salaire de la présidente
Trésorier	Rémunération de base de 500 \$ Rapport de dépenses électorales pour candidat indépendant autorisé 100 \$ Rapport de dépenses électorales pour parti autorisé (50 \$ par candidat)

	Rapport financier d'un candidat indépendant autorisé 50 \$ Rapport financier d'un parti autorisé 150 \$
Fonctions	Rémunération forfaitaire applicable pour chaque jour – scrutin et VPA
Responsable de salle	500 \$
PRIMO	250 \$
Scrutateur de bureau de vote	250 \$
Secrétaire de bureau de vote	250 \$
Membre de la table d'accueil	300 \$
Membre de la table de vérification de l'identité	190 \$
Tout autre préposé	165 \$
Fonctions	Rémunération à taux horaire
Membre de la commission de révision	25 \$ / h + frais de kilométrage de 0,50 \$ / km
Personnel vote itinérant	30 \$ / h + frais de kilométrage de 0,50 \$ / km
Autres	Rémunération à taux fixe
Formation	50 \$ / personnel aux tables 75 \$ / responsable de salles et membres de la commission de révision
Réserviste	75 \$ Doit être présent au lieu de vote à l'heure où le personnel électoral est convoqué par la présidente d'élection.

ADOPTÉE

2021-05-226 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES INFORMATIQUES – ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

Considérant que des élections municipales auront lieu le 7 novembre prochain;

Considérant que la Ville doit recourir aux services d'une firme externe pour les services informatiques qui seront requis dans le cadre de ces élections.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **15 000 \$** plus taxes applicables, à **Innovision + inc.** pour les services informatiques requis dans le cadre des élections municipales 2021.

Que cette dépense soit puisée au budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-142-00-415.

ADOPTÉE

2021-05-227 EMBAUCHE DE PERSONNEL – INSPECTRICE DU DOMAINE PUBLIC

Considérant les besoins du Service de l'Urbanisme de la Ville.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de procéder à l'embauche de **Marie-Hélène Perron** à titre d'inspectrice du domaine public, rétroactivement au 3 mai 2021 au salaire et aux conditions prévues à la convention collective et à la lettre d'entente no. 2020-05.

- 90- Que les dépenses reliées à cette embauche soient puisées à même le budget d'opération et imputées au poste budgétaire 02-611-00-111.

ADOPTÉE

2021-05-228 ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX – PROLONGEMENT DE LA RUE CHARLES-LEMOYNE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant qu'une entente doit être signée entre la Ville et le Promoteur 9426-9149 Québec Inc. pour les travaux municipaux relatifs au prolongement de la rue Charles-LeMoyne.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec l'entreprise 9426-9149 Québec Inc. pour les travaux municipaux relatifs au prolongement de la rue Charles-LeMoyne.

ADOPTÉE

2021-05-229 OCTROI DE CONTRAT – SERVICE DE GRAPHISME – BANQUE DE TEMPS

Considérant que le Responsable des communications a procédé à une demande de prix auprès de 8 fournisseurs pour des services de graphisme.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser l'achat d'une banque de 250 heures à un taux horaire de 60 \$ pour un montant total de **15 000\$** plus taxes applicables à **Impression SID Print** pour des services de graphisme.

Que cette dépense soit puisée au budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-171-00-345.

ADOPTÉE

2021-05-230 RADIATION D'UNE SERVITUDE

Considérant que dans le contexte d'une demande de permis de citoyens pour certaines constructions et pour l'installation d'une clôture, le Service de l'Urbanisme a constaté la présence d'une servitude d'égout et d'aqueduc sur les terrains des propriétés des 85, 87 Caza et 12, Chemin du Vieux-Moulin;

Considérant que suivant des vérifications effectuées par les Services techniques, cette servitude d'égout et d'aqueduc, qui existe depuis 1982 n'est plus du tout utile, puisqu'il n'y a ni services, ni conduites qui passent sous terre;

Considérant que dans le but de permettre aux citoyens d'installer certaines constructions sur leur terrain, la Ville doit faire procéder à la radiation de la servitude en question (acte de servitude no 188 469) par un notaire.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser la greffière à mandater un notaire pour procéder à la radiation de la servitude (acte de servitude no 188 469).

ADOPTÉE

2021-05-231 INSTALLATION DE NOUVELLE SIGNALISATION – SECTEUR DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU DU CHEMIN COUSINEAU

Considérant que dans le but de faciliter la circulation dans les environs de la nouvelle rampe de mise à l'eau du Chemin Cousineau, il est nécessaire de procéder à l'installation de nouvelle signalisation.

-91-

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser l'installation de la signalisation suivante :

- Interdiction de stationnement sur les 2 côtés du Chemin Cousineau;
- Interdiction de stationnement tout le long du Boulevard Don-Quichotte, côté sud;
- Ajout d'un sens unique et d'un accès interdit selon le plan soumis au Conseil;
- Marquage au sol d'une flèche indiquant le sens de circulation permis sur le Chemin Cousineau, à l'intersection du Boulevard Don-Quichotte.

ADOPTÉE

2021-05-232

OCTROI DE CONTRAT – OPÉRATION NAVETTES FLUVIALES ET CROISIÈRES MERCREDIS APÉRO SUR L'EAU – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant le succès remporté au cours des dernières années pour les croisières thématiques culturelles et les navettes fluviales;

Considérant que 7 croisières thématiques culturelles sont planifiées pour l'année 2021;

Considérant que 8 navettes fluviales sont prévues pour la saison 2021 avec les Villes de Ste-Anne-de-Bellevue, Beauharnois et Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'autoriser la responsable du développement et des relations avec le milieu à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec **Croisières Navark Inc.** pour le nolisement du bateau pour les 7 croisières – Mercredis Apéro sur l'eau et les 8 navettes fluviales.

Qu'une dépense au montant maximal de **13 300 \$** plus taxes applicables soit autorisée pour les 7 croisières – Mercredis Apéro sur l'eau.

Qu'une dépense au montant maximal de **32 536 \$** plus taxes applicables soit autorisée pour les 8 navettes fluviales prévues pour la saison 2021 avec les Villes de Ste-Anne-de-Bellevue, Beauharnois et Pointe-des-Cascades et que 50% de ce coût soit refacturé à celles-ci.

Que les revenus associés aux croisières Mercredis Apéro sur l'eau soient versés au Fonds Jeunesse.

Que les revenus associés aux navettes fluviales soient partagés à 50%-50% entre les Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (50 %) et les Villes de Ste-Anne-de-Bellevue, Beauharnois et Pointe-des-Cascades (50 %).

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et la subvention du 27 000 \$ reçue en vertu du Programme FARR de Développement Vaudreuil-Soulanges et imputée au poste budgétaire 02-655-00-713.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois d'avril 2021 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal du 20 avril 2021 – CCU.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-05-233 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel
appuyé par le conseiller Daniel Lauzon
et résolu de lever la séance à 21h14.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse
/sb

Catherine Fortier-Pesant
Greffière
